

Webinaire 4

Présentation des méthodes forestières

Lundi 06 juillet 2020 : 14h00 à 15h00

**CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (CNPF)
INSTITUT DE L'ÉCONOMIE POUR LE CLIMAT (I4CE)
FRANSYLVA**



Bienvenue à notre webinaire !

- Vous ne pouvez pas activer vos micros et vidéos
- Vous pouvez poser vos questions par écrit dans l'espace 'questions'
- Nous aurons un moments d'échanges, durant lesquels vos questions seront transmises à l'oral aux intervenants
- Les supports et la vidéos vous seront envoyés suite au webinaire



Les webinaires Label Bas Carbone

- **Mardi 23 Juin de 14h à 15h30** – présentation générale du Label Bas Carbone
 - Retrouvez la vidéo et la présentation : <https://www.i4ce.org/serie-de-webinaires-label-bas-carbone-i-presentation-generale-du-label-bas-carbone/>
- **Jeudi 25 Juin de 9h30 à 10h30** - Passer à l'action : le LBC du point de vue des porteurs de projet
 - Retrouvez la vidéo et la présentation : <https://www.i4ce.org/serie-de-webinaires-label-bas-carbone-i-passer-a-laction-le-label-du-point-de-vue-des-porteurs-de-projet/>
- **Lundi 29 Juin de 14h à 15h** - Passer à l'action : le LBC du point de vue des financeurs
 - Retrouvez la vidéo et la présentation : <https://www.i4ce.org/serie-de-webinaires-label-bas-carbone-i-passer-a-laction-le-label-du-point-de-vue-des-financeurs/>
- **Lundi 6 Juillet de 14h à 15h** – Présentation des méthodes forestières par le CNPF
- **Mardi 7 Juillet de 14h à 15h** – Présentation de la méthode Carbon Agri par l'IDELE

Déroulé du Webinaire

- INTRODUCTION GENERALE
- MÉTHODE BOISEMENT
- MÉTHODE RECONSTITUTION DE PEUPLEMENTS FORESTIERS DÉGRADÉS
- MÉTHODE CONVERSION DE TAILLIS EN FUTAIE SUR SOUCHES
- LES CO-BÉNÉFICES
- CONCLUSION



Les intervenants

Olivier GLEIZES

Centre National de la Propriété Forestière (CNPf)

Julia GRIMAULT

Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE)

Eric TOPPAN

Fransylva

Hortense WIART

Fransylva



Le soutien de la filière au développement du Label

Un programme d'action 2020-2021 soutenu par l'Interprofession Nationale France Bois Forêt :

- L'actualisation des méthodologies avec de nouvelles versions en cours
- La préparation de nouvelles méthodologies forestières (forêt méditerranéenne)
- La communication et la diffusion du Label *via* des webinaires, présentations, colloque début 2021
- Accompagnement des porteurs de projets: gestionnaires et propriétaires forestiers, financeurs...



Introduction générale



LABEL BAS CARBONE

Un label de certification de projets locaux et additionnels

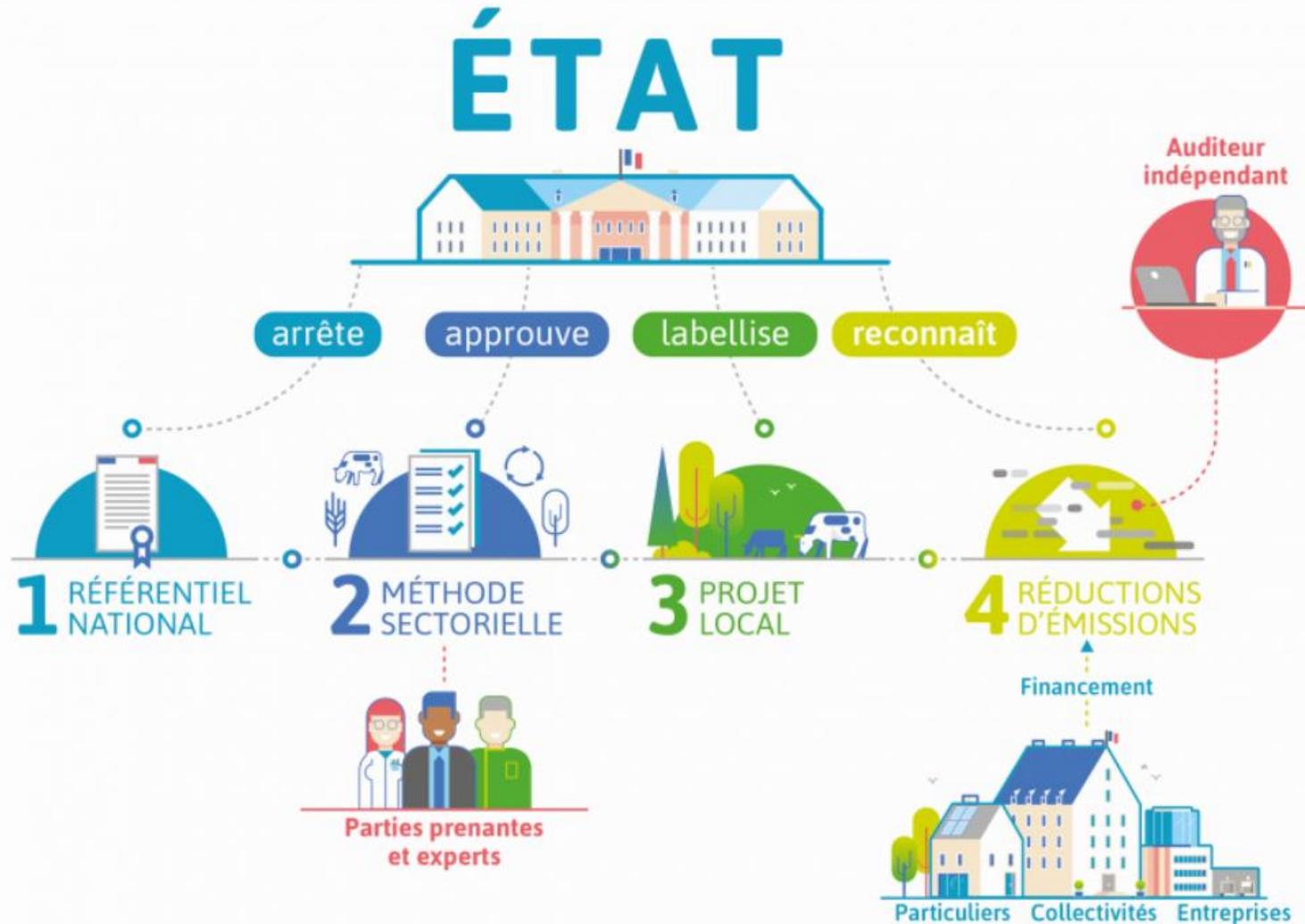
- Certifier la qualité et l'impact de projets
- Aider à flécher des financements vers ces projets
- Déclencher de nouvelles actions (additionnelles) pour réduire les émissions et séquestrer du carbone



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

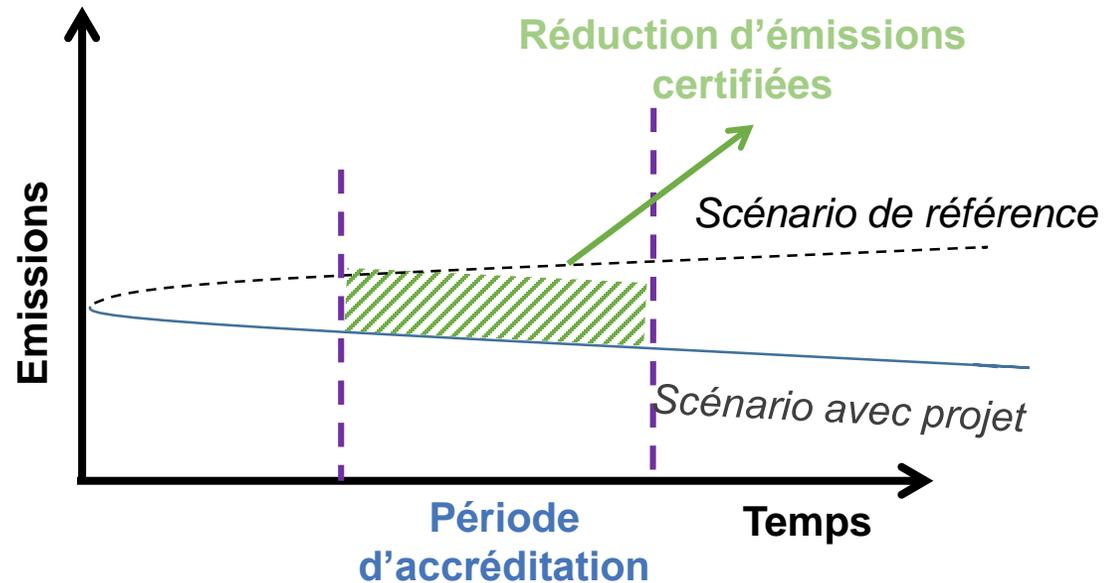
LABEL BAS CARBONE

Le fonctionnement du Label Bas-Carbone?



Que regarde le Label Bas-Carbone?

1. L'impact carbone d'un projet/d'une action



- **Scénario de référence** : sans introduction de nouvelles pratiques; suit la tendance; respecte a minima la réglementation.
- **Scénario de projet** : avec introduction de nouvelles pratiques (boisement, optimisation de la fertilisation azotée, plantation de haies, etc.)

Que regarde le Label Bas-Carbone?

2. Le respect de différents critères de qualité

- **l'additionnalité** : démontrer que le projet n'aurait pas pu se faire sans l'incitation carbone
- le **suivi des émissions et de la séquestration**
- la **vérification par un tiers** pour pouvoir prétendre à des réductions d'émissions
- la **traçabilité** des réductions d'émissions avec mise en place d'un registre permettant d'éviter le risque de double compte
- la **permanence** des réductions d'émissions ou la gestion du risque de non permanence
- La présence de **co-bénéfices sociaux et environnementaux** (biodiversité, eau, emploi...)

Ce que le label fait et ce qu'il ne fait pas

- Il ne labellise pas : une entreprise, une exploitation, une pratique, une technologie, un produit, mais ...
- ... Il labellise : des réductions d'émissions par rapport à un scénario de référence.

Un groupe de travail pour l'examen des méthodes

Organe consultatif expertisant les méthodes et rassemblant diverses parties prenantes : institutionnels, ONG, etc."

Méthode boisement

Les compartiments concernés

Source/Puits	GES	Inclusion	Type de RE
Séquestration de carbone dans la biomasse aérienne	CO ₂	Oui	Anticipées
Séquestration de carbone dans la biomasse racinaire	CO ₂	Oui	Anticipées
Séquestration de carbone dans le bois mort	CO ₂	Oui	Anticipées
Séquestration de carbone dans la litière	CO ₂	Oui	Anticipées
Séquestration de carbone dans le sol	CO ₂	Oui	Anticipées
Séquestration dans les produits bois	CO ₂	Oui	Anticipées
Combustion de combustibles fossiles	CO ₂ CH ₄	Non	-
Engrais azotés	CO ₂ NO ₂	Non	-
Substitution à des produits ou énergies plus émetteurs que le bois	CO ₂ CH ₄	Facultatif	Indirectes

Durée et scénarios de référence

- Durée : 30 ans : le porteur de projet s'engage à respecter un itinéraire sylvicole sur cette durée car tous les calculs seront faits sur cette durée
- Boisement : conversion anthropique directe en terres forestières qui ne l'étaient pas 10 ans auparavant
- 2 scénarios de référence possibles pour le boisement :
 - Un embroussaillage/colonisation lente de la parcelle
 - La poursuite de la culture agricole (grandes cultures, vergers, prairies...)

LABEL BAS CARBONE



© Emmanuel Favre d'Anne



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Projet CNPF *C+for* Combrailles (La Poste n° 2) : boisement de friches

Projet CNPF C+for Périgord-Limousin (La Poste n° 3) : Boisement en mélèze d'Europe sur une terre agricole chez un propriétaire privé (Haute-Vienne) : plus de 3 m de hauteur moyenne après 3 saisons de végétation !



© Olivier Gleizes



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



© Olivier Gleizes



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

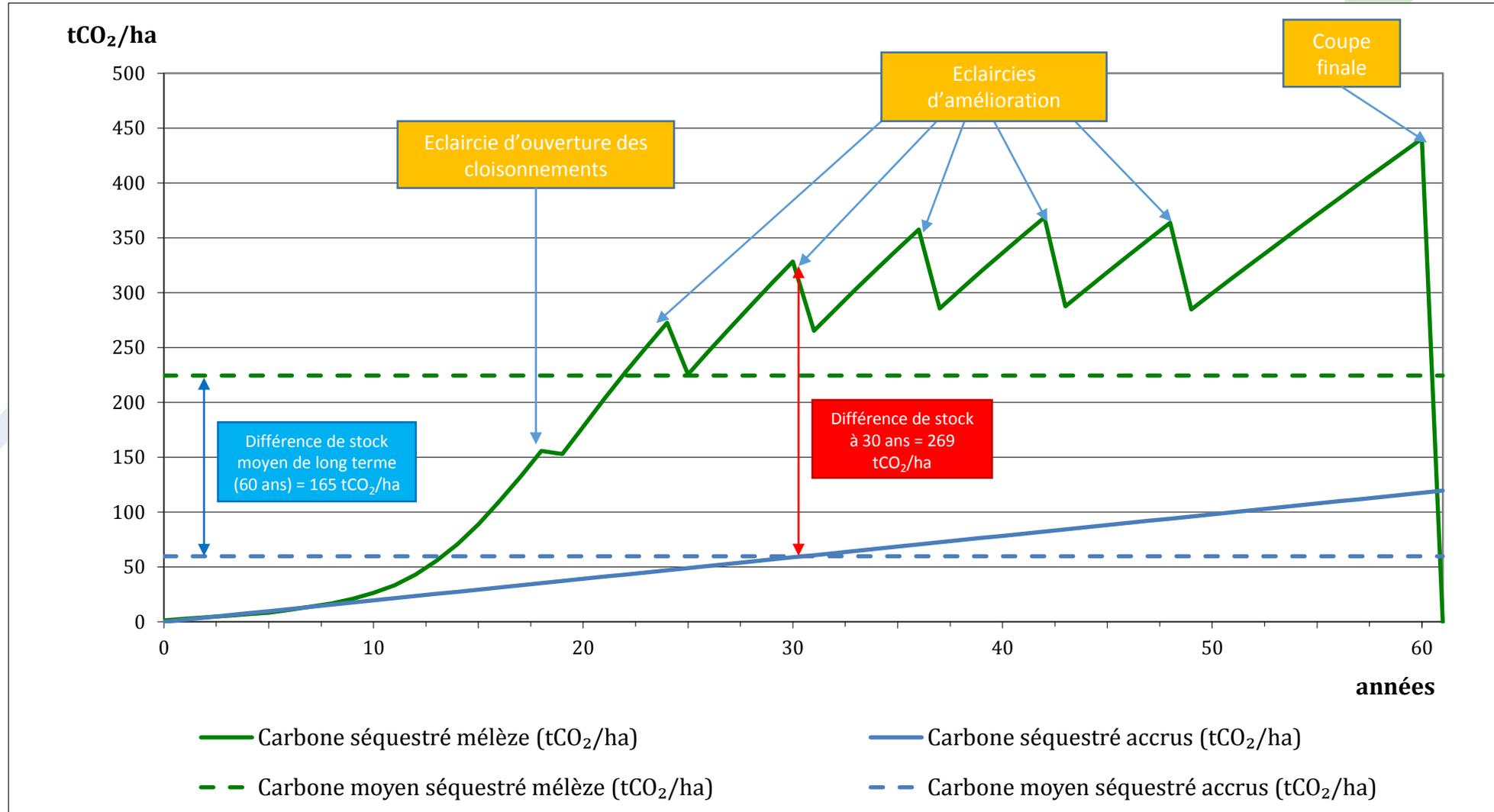
Démonstration de l'additionnalité

- Analyse de la réglementation
- Analyse des aides publiques existantes (obligatoire), un projet est additionnel si :
 - Aide publique inexistante
 - Aide publique insuffisante ($\leq 50\%$ du coût du boisement)... mais possibilité de cumul des aides
 - Non éligibilité à l'aide publique existante
- Analyse économique
 - Pas d'analyse \rightarrow rabais de 5 %
 - Démontrer (calcul économique de VAN) que le boisement est moins rentable que la poursuite de l'agriculture ou que la colonisation naturelle \rightarrow pas de rabais

Le risque de non permanence

- Risque d'inadéquation à la station → diagnostic stationnel exigé
- Risques généraux, difficilement maîtrisables (tempêtes, attaques sanitaires...) : application d'un rabais obligatoire = - **10 %**
- Risque d'incendie
 - Dans les départements concernés par le risque d'incendie selon le Code forestier ou par un PDPFCI ou un PRDFCI → rabais entre **0 et - 15 %** selon la localisation et le risque
 - Autres départements : risque négligé (pas de rabais)
- Risque dû au gibier (pas de rabais) → protections individuelles à budgéter si le risque est avéré

La quantification rigoureuse du carbone



Méthode reconstitution de peuplements forestiers dégradés

Scénarios de référence

- Conversion anthropique directe de terres forestières ayant subi il y a moins de cinq ans des dégâts lourds suite à un évènement catastrophique naturel ou pas en terres forestières viables grâce à une plantation adaptée à la station et aux conditions climatiques,
- 3 scénarios de référence possibles pour le reboisement :
 - Ayant subi une tempête avec un taux de chablis ou de volis supérieur à 40 % des tiges ;
 - Ayant subi un incendie dans des contextes où il est pertinent de reboiser après incendie ;
 - Présentant un taux de dépérissement « intense » (pouvant être dû à des attaques sanitaires, au changement climatique, à une inadéquation à la station...), entraînant une situation d'impasse sylvicole

LABEL BAS CARBONE

Projet CNPF *C+for* Terre de Peyre
(La Poste n° 1) : Pins sylvestres
impactés par la tempête et les
bris de neige (Lozère)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



LABEL BAS CARBONE

**Projet CNPF C+for Dordogne (La
Poste n° 5) : Reboisement en pin
maritime sur de jeunes taillis de
châtaignier dépérissants
(Dordogne)**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



LABEL BAS CARBONE

Projet CNPF C+for Cévennes ardéchoises (La Poste n° 4) :
Reboisement en pin de Salzmann
en forêt communale de Banne
(Ardèche)



© Jean-Michel Préault



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Des diagnostics à effectuer

- Tempête : quel pourcentage de tiges chablis ou volis ?
- Incendie : calcul de surface incendiée
- Dépérissement intense : 20 % des tiges du peuplement présentant plus de 50 % de perte foliaire → utilisation du protocole DEPERIS du DSF ou coupe d'urgence ou coupe extraordinaire pour raisons sanitaires
- Un diagnostic stationnel à effectuer
- Un diagnostic de la biodiversité taxonomique ordinaire (IBP) → connaître les milieux/arbres à intérêt environnemental/écologique qui ne seront pas inclus dans le périmètre de la coupe

Méthode conversion de taillis en futaie sur souches

LABEL BAS CARBONE

**Projet CNPF C+for Périgord-
Limousin (La Poste n° 3) : Taillis
de châtaignier non balivé (Haute-
Vienne)**



LABEL BAS CARBONE

**Projet CNPF C+for Périgord-
Limousin (La Poste n° 3) :**
Balivage de taillis de châtaignier
(Haute-Vienne)





Les critères d'éligibilité

- Le porteur de projet = n'importe qui (commune, collectivité, Etat, propriétaire, indivision, GF, GFR, GFA, fondation, association, ASLGF, ASL, SCI, autres formes...)
- Prouver la propriété des parcelles
- Pour les sociétés ou les AS : mandat de gestion ou de gérance
- Un document de gestion durable obligatoire
- Des orthophotos ou photographies aériennes et *in situ*
- Un engagement à maintenir l'état boisé pendant au moins 30 ans
- Un document de projet (= équivalent Cerfa) à déposer au label Bas-Carbone pour son instruction et sa future labellisation

Des projets de qualité audités

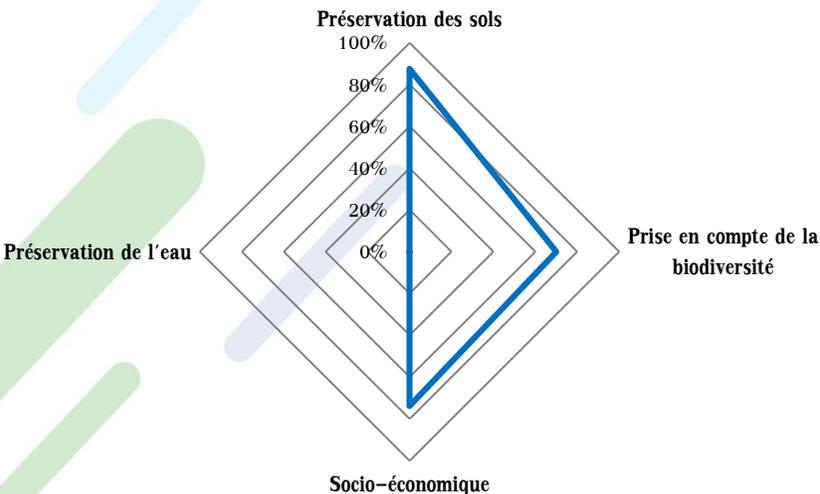
- Conformément au référentiel du label Bas-Carbone (partie (VII.C), il peut y avoir deux types de vérification :
 - « *par défaut, les vérifications sont principalement documentaires* » : factures acquittées, photographies des travaux
 - « *la Méthode peut prévoir des vérifications additionnelles plus approfondies, impliquant par exemple la venue sur place d'un Auditeur* » : pour des boisements ou reboisements, calcul de densités de plants viables au bout de 5 années
- Dans tous les cas, la vérification doit être réalisée par un auditeur indépendant et ayant une compétence forestière
- L'auditeur rédige un rapport d'audit et l'envoie au ministère qui décide alors de générer les réductions d'émissions au porteur de projet de façon **anticipée** (puisque les calculs portent sur 30 ans)

Les co-bénéfices

Qu'est-ce qu'un co-bénéfice ?

- Ce sont les bénéfices d'un projet autres que la simple réalisation des travaux ; ces co-bénéfices peuvent être notamment des services fournis par la forêt mais pas seulement
- Difficulté à estimer quantitativement. Être très prudent sur certaines approches de quantifications.
- Si quantification, être rigoureux scientifiquement
- Les co-bénéfices d'un projet forestier sont divers : protection des sols, protection de la ressource en eau, préservation ou intégration de la biodiversité, recours à des emplois locaux...
- La méthode fournit « *une grille d'évaluation, des impacts et co-bénéfices, socio-économiques et environnementaux, notamment sur la biodiversité* »

- Le LBC certifie le CO₂ mais la performance carbone n'est pas le seul critère de choix d'un projet pour le financeur !
- Un système de bonus sur quatre co-bénéfices : socio-économiques, préservation des sols, biodiversité, eau
- Exemple du projet carbone des Cévennes ardéchoises :
 - **Socio-économique (74 %)** : ETF local, adhésion PEFC, ASLGF...
 - **Préservation des sols (88 %)** : potets travaillés, broyage *in situ*
 - **Biodiversité (70 %)** : mélange de dix essences dont huit autochtones, préservation de bordures feuillues, sauvegarde de la ressource génétique du pin de Salzmann local, caractère expérimental du boisement...
 - **Eau (0 %)** : non concerné





Projet CNPF C+for Dordogne (La Poste n° 5) : Un arboretum pour tester de nouvelles essences en Dordogne

	Essence	Nom scientifique	Nombre de plants
1	Sapin d'Andalousie ou Sapin d'Espagne	<i>Abies pinsapo</i>	130
2	Cèdre de l'Himalaya	<i>Cedrus deodora</i>	130
3	Cèdre du Liban	<i>Cedrus libani</i>	130
4	Micocoulier de Provence	<i>Celtis australis</i>	130
5	Cryptomère du Japon	<i>Cryptomeria japonica</i>	130
6	Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i>	130
7	Charme-houblon	<i>Ostrya carpinifolia</i>	130
8	Pin gris	<i>Pinus banksiana</i>	130
9	Pin à gros cônes ou Pin de Coulter	<i>Pinus coulteri</i>	130
10	Pin d'Alep	<i>Pinus halepensis</i>	130
11	Pin de Jeffrey	<i>Pinus jeffreyi</i>	130
12	Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra austriaca</i>	130
13	Pin pignon ou Pin parasol	<i>Pinus pinea</i>	130
14	Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	130
15	Chêne noir ou Chêne d'eau	<i>Quercus nigra</i>	90
16	Chêne des marais ou Chêne à épingles	<i>Quercus palustris</i>	90
17	Chêne pubescent ou Chêne blanc	<i>Quercus pubescens</i>	90
18	Chêne de Shumard	<i>Quercus shumardii</i>	90
19	Chêne des teinturiers ou Chêne quercitron	<i>Quercus velutina</i>	90
20	Séquoia géant	<i>Sequoiadendron giganteum</i>	160
21	Séquoia à feuilles d'if	<i>Sequoia sempervirens</i>	160
22	Eucalyptus (variété 1)		90
23	Eucalyptus (variété 2)		90

LABEL CARBON

**Projet CNPF C+for
Cévennes
ardéchoises (La
Poste n° 4) :**
Sauvegarde et
préservation
génétique de la
variété ardéchoise
du pin de Salzman



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

© Jean-Michel Prévaut



Conclusion

Conclusion (1/2)

- Trois premières méthodes forestières pour mieux séquestrer du carbone avec une prise en compte environnementale forte... mais qui ne visent pas à englober tous les besoins forestiers
- De nombreuses autres méthodes en perspective :
 - enrichissement ;
 - sylviculture préventive au risque d'incendie ;
 - plantation de haies champêtres ;
 - agroforesterie ;
 - maintien d'un couvert forestier continu ;
 - non gestion (mise en îlots de vieillissement) ;
 - reboisement de peuplements sans intérêt économique...
- N'importe qui peut déposer une méthode auprès du label
- Une méthode est **constamment en amélioration**, elle n'est pas figée une fois validée !
- Une quatrième méthode à **l'automne 2020** pour la forêt méditerranéenne !

Conclusion (2/2)

La méthode = un équilibre à trouver

Crédibilité/intégrité
du label/référentiel
de l'État

Des outils simplifiés
pour le porteur de
projet (formulaire...)

Pérennité du projet
et garanties pour le
financeur

Des financements
intéressants

Un prix de la tCO₂
nécessairement
élevé par rapport
au contexte de la
forêt française

Des questions ?

olivier.gleizes@cnpf.fr



Pour plus d'informations

- **La page du label :** <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-bas-carbone>
- **Guide pédagogique de présentation du label :** <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/LabelBasCarbone-GuidePedagogique-Mai2020.pdf>
- **Le Label Bas Carbone en 10 questions :** <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Label%20bas%20carbone.pdf>

